



Coop'infos 89...
... SPÉCIAL CLASSES D'EAU



L'OCCE de l'Yonne est la structure relai de l'Agence de l'eau pour les classes d'eau des écoles, collèges, lycées et instituts affiliés de l'Yonne (89) et de la Nièvre (58).

Les classes d'eau devront être réalisées entre janvier et juin.

TOUS CITOYENS DE L'EAU, TOUS EN CLASSE D'EAU

Parce que nous sommes tous des citoyens de l'eau, l'Agence de l'eau Seine-Normandie propose un module éducatif appelé Classe d'eau pour vous aider à responsabiliser petits et grands à la protection de l'eau, ressource vitale pour la VIE ...

Les classes d'eau, comme modules d'éducation à la citoyenneté, participent à l'action publique de prévention pour la protection de l'eau.

En tant qu'organisateur de classe d'eau, vous :

- contribuez à l'évolution des consciences et des comportements vis-à-vis de la protection de l'eau ;
- ouvrez votre établissement à des partenaires locaux et des professionnels qui permettent d'aborder les matières de manière concrète ;
- utilisez un mode d'enseignement actif basé sur la pédagogie de projet.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie soutient votre initiative et met à votre disposition la méthodologie, les outils pédagogiques et **une subvention forfaitaire de 700 €** destinée à financer les frais nécessaires à la réalisation du projet.

Attention, la classe d'eau doit être localisée sur le territoire Seine-Amont (voir carte). Pour le département de l'Yonne, toutes les communes sauf Lavau, Treigny et Sainpuits. Pour le département de la Nièvre, visualiser la liste des communes sur le territoire.

1 dossier = 1 classe d'eau = 1 demande d'aide de 700 €

Une classe d'eau peut regrouper plusieurs classes au sein d'une même école

Pas de duplicata de dossier en cas de plusieurs classes d'eau pour une même école !

La classe d'eau doit se dérouler sur 5 jours consécutifs (4 jours si pas classe le mercredi) et pour les maternels, la classe d'eau peut se tenir sur 10 jours consécutifs (*sieste des petits*).

Tous les documents permettant de vous accompagner dans la mise en place de votre projet classe d'eau sont disponibles sur le site internet de l'agence de l'eau Seine Normandie.

QU'EST-CE QU'UNE CLASSE D'EAU ?

La classe d'eau devra aborder obligatoirement en plus des cycles naturels et domestiques (eau potable et assainissement) de l'eau, le rôle des institutions. La classe d'eau devra être recentrée sur le cycle de l'eau, la problématique liée à la rivière et à son fonctionnement naturel, la notion de dépollution (activités agricoles, industries), les stations d'épuration, la question de la protection de la ressource en eau (qualité des sources, nappes souterraines). L'aspect biodiversité lié à l'eau pourra également être évoqué.

Cette semaine ne peut être une découverte ludique de l'eau !

L'outil pédagogique : un livre de bord. Adapté au niveau des participants, ce document fait alterner des chapitres d'explications sur l'eau et des pages qui invitent l'utilisateur à l'illustrer, prendre des notes et à exprimer ses observations. Chaque organisateur doit s'en inspirer pour créer un livre de bord spécifique à sa classe. Il est destiné à être conservé par chaque participant et à constituer une trace durable.

Le contenu d'une classe d'eau en 3 parties également équilibrées :

- **Recevoir dans l'établissement***. Des rencontres avec les personnalités compétentes dans le domaine de l'eau et en priorité le maire qui est le premier responsable de l'eau dans la commune (également : élu, agriculteur, pêcheur, représentant de l'administration, d'associations, pompier, employé dans le secteur de l'eau ...) pour comprendre où se situent les véritables responsabilités.

- **Sortir de l'établissement***. Des visites de sites ou d'installations représentatives : captage d'eau, station d'épuration, écluse... pour se confronter directement aux réalités du terrain. Ces visites sont dans l'environnement immédiat de l'école, de façon à permettre aux jeunes de comprendre l'eau dans ses implications directes, personnelles et quotidiennes.
- **Organiser des ateliers en classe***. L'eau est un thème transversal qui peut être étudié, matière par matière, à l'initiative des enseignants chargés des disciplines enseignées (français, mathématiques, histoire-géographie, sciences, biologie, chimie...). C'est également l'occasion de reprendre les exposés des intervenants ou des visites de terrain pour le traduire en langage pédagogique.

La production finale. Exposition, vidéo, journal, blog, poème, concert, spectacle ... Peu importe la forme, pourvu qu'élèves et enseignants aient la satisfaction de créer une œuvre collective qui témoigne de leur nouvelle approche active de leur environnement.

La séance de clôture. Ce petit événement festif permet de valoriser le travail réalisé pendant la classe d'eau en le présentant à d'autres : reste de l'école, intervenants de la classe d'eau, parents d'élèves, élus locaux, médias ... C'est l'occasion de remettre à chaque élève un diplôme et d'inviter l'établissement à signer [la déclaration d'engagement pour la stratégie d'adaptation au changement climatique.](#)

QUELLES DÉPENSES SONT SUBVENTIONNABLES ?

- La création du livre de bord ;
- les transports sur les lieux de visite ;
- les entrées sur site ;
- les prestations des intervenants ;
- la reproduction de documents ;
- les fournitures pour la réalisation de fin de classe (exposition, œuvre collective, séance de clôture, production finale).

Attention, les visites de moulins à eau ou d'écluses doivent être l'occasion d'illustrer les problématiques de continuité écologique, en expliquant les effets négatifs que ces ouvrages peuvent avoir sur le fonctionnement naturel de la rivière (transit des poissons ...).

Les achats non subventionnés :

- L'équipement des écoles (baignoire poupons, étendoir, loto, microphone, appareil photo, tablette numérique, table à eau ...)
- les activités telles que la patinoire, les spectacles non axés sur le thème de l'eau, la visite d'un aquarium ...

Attention, les séances de piscine ne sont pas intégrées dans une classe d'eau, cependant une visite des "coulisses" de la piscine pour expliquer le traitement de l'eau peut être une sortie intéressante ; les sorties en kayak doivent rester ponctuelles et être dûment justifiées par l'observation et l'étude des berges de rivière (faune, flore) ; les balades en bateau devront être évitées à moins qu'elles ne constituent une découverte du fonctionnement de la rivière et de la faune et la flore.

BILAN DE LA CLASSE D'EAU

Le compte rendu de la classe d'eau doit témoigner de tout ce qui a été réalisé avec les élèves conformément au programme prévu.

Il représente un seul fichier (ou vidéo) et comprend des témoignages, le cahier de bord (de la classe ou d'un participant), des photos (ateliers en classe, visites, rencontres, exposition ...), des articles de journaux, des travaux d'enfants, la production finale du groupe, des dessins, des poésies et/ou chansons apprises ...

Et un bilan financier.

ÉCHÉANCIER

Le dossier de demande d'aide doit être retourné à l'OCCE de l'Yonne par mail > **AVANT LE 1er DÉCEMBRE**

À réception de votre formulaire de candidature (incluant le programme précis de la semaine comportant dates, horaires, noms et qualité des intervenants, adresse des sites de visites ...), **une confirmation vous sera envoyée par mail** avec le livre de bord (cycle 1, 2 ou 3) sous format numérique. Le diplôme est téléchargeable sur le site internet de l'agence de l'eau Seine Normandie.

L'OCCE de l'Yonne ne pourra vous certifier que l'aide a été accordée qu'à réception de la Convention d'aide financière de l'Agence de l'eau (mars).

Versement des 80% de la subvention accordée courant mars

Le compte rendu et le bilan financier de la classe d'eau seront à retourner à l'OCCE de l'Yonne par mail > **AVANT LE 30 JUIN**

Le reliquat de 20% sera versé aux classes courant août